

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil
Municipal : 33

Nombre de Conseillers
en exercice : 32

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :
2 février 2021

Date d'affichage :
15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 8 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 23

OBJET : Bâtiment LIDL avenue de Clermont - parcelle BP n°78 :
acquisition foncière

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 26 janvier 2021 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 janvier 2021.

La société LIDL a fait connaître début 2020 sa volonté de commercialiser son bâtiment situé au 59 avenue de Clermont, parcelle BP n°78, dans le cadre de l'ouverture ultérieure de son nouveau magasin au rez-de-chaussée de la Résidence Valérie au 13 avenue de Clermont.

La Commune de Riom a fait part de son intérêt pour l'acquisition de ces locaux, dans le cadre notamment du renforcement de son action sociale et associative.

Le bâtiment de 1996 comprend une surface de 933 m² répartie entre une zone d'achalandage, deux bureaux, une salle de repos, un WC, une réserve une chambre froide et un quai de déchargement.

LIDL consent à laisser sur le site divers biens d'équipement si ceux-ci peuvent présenter une utilité pour les activités futures sur le site (étagères, mobiliers de cuisine, bacs, rayonnages, chambres froides...)

La parcelle d'une surface de 4 705 m² est entièrement goudronnée et en nature de parking. Elle est située en zone UB du PLU et O au PPr. Renseignements pris auprès des services compétents de l'Etat, ce zonage ne fait pas obstacle à une reconversion du site sous réserve de ne pas accroître la vulnérabilité humaine et matérielle.

La société LIDL a accepté l'offre de rachat de la Commune de Riom de 250 000 €, soit un prix inférieur à l'estimation des domaines de 370 000 €.

Les conditions suspensives suivantes ont été négociées :

- La vente sera signée lorsque les activités commerciales de LIDL auront été transférées en totalité dans les nouveaux locaux du 13 avenue de Clermont.

- La Commune s'engage à ne pas installer d'activités commerciales dans les locaux acquis. La société LIDL autorise cependant la Commune à recevoir du public au sein des locaux.
- L'obtention par la Commune des autorisations administratives et d'urbanisme nécessaires au bon déroulement des activités projetées dans les locaux sera une condition suspensive de la réalisation de la vente.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'acquisition de la parcelle BP n°78 contenant le bâtiment LIDL au prix de 250 000 € selon les modalités définies par la présente délibération;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence ;**
- **décider qu'après acquisition, la parcelle sera classée dans le domaine public de la Commune.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL